

**SEMINAIRE SUR « EVALUATION DES BESOINS EN FORMATIONS
DES GEOMETRES D'AFRIQUE ORGANISER A NIAMEY,
DU 14 AU 15 OCTOBRE 2010.**

**PROBLEMATIQUE DE LA FORMATION DE L'INGENIEUR GEOMETRE
TOPOGRAPHE EN RD CONGO**

A l'instar de tous les secteurs de la vie nationale, la gestion foncière de la République Démocratique du Congo n'a été épargnée de la mauvaise gouvernance depuis plusieurs décennies.

Nous constatons que l'urbanisme est caractérisé par les principaux traits suivants :

- L'obsolescence et l'inadéquation des textes législatifs et réglementaires au contexte actuel marqué par l'explosion démographique.
- L'inexistence des plans d'urbanisme approuvés et mis à jour pour une bonne gestion du développement urbain.
- L'occupation anarchique de terrains qui se fait généralement sous forme des espaces non viabilisés, sans infrastructures d'accompagnement. Qui ont pour conséquences : les catastrophes provoquées par l'occupation des sites à risque (inondations, ensablement, érosions et glissement des terres), l'insuffisance des ressources financières et humaines (aménageurs fonciers tant publiques que privés).
- L'Urbanisme de la pauvreté s'opère dans toutes les villes de la RDC en l'absence de toute planification et respect des normes.
- L'absence d'une loi (ordre) régissant l'organisation professionnelle offrant un cadre normatif, contraignant, au sein du quel devait œuvrer l'Ingénieur Géomètre Topographe, Expert Foncier et Immobilier.
- Le manque des contraintes légales impliquant des sanctions, l'éthique et la déontologie professionnelle.

Ces faits cités ci-haut, ont rendu obsolète le décret du 20 Juillet 1957 qui constitue depuis la fin de la période coloniale le règlement national en matière d'urbanisme.

ORGANISATION DE LA PROFESSION DE GEOMETRE EN RDC

L'article 6 du décret du 20 juin 1960 sur le mesurage et bornage officiel des terres au Congo (Belge) stipule que le gouverneur général désigne les personnes autorisées à procéder au mesurage et bornage officiel des terres.

Nous nous rendons compte qu'à l'indépendance il n'existait pas encore des Géomètres Congolais pour procéder aux opérations de mesurage et bornage.

Les Géomètres commis à ces opérations furent dans l'ensemble des expatriés privés et agréés pour le compte de l'administration du cadastre.

A l'Indépendance en 1960, ces expatriés quittèrent le pays. Les quelques cadres techniques belges se sont efforcés de résoudre problème de carence de Géomètres dans le pays.

Dans l'entre temps, beaucoup d'écoles techniques assuraient déjà le cours de topographie sans pour autant prévoir la finalité de former les Géomètres. Les quelques ressortissants des ces écoles qui travaillaient au cadastre à coté des Géomètres, étaient choisis pour procéder au mesurage et bornage.

Pour palier à cette difficulté, les experts de l'assistance belge soumettront un projet d'ordonnance que le ministre de l'éducation nationale et de terres, de mines et de l'énergie avaient transmis pour approbation et signature du président de la république le 13 mai 1963.

Ce fût l'ordonnance N° 97 relative au diplôme et au titre de Géomètre au Congo.

Cette ordonnance créa dans sa première section le diplôme de Géomètre et fixa en même temps les conditions de son obtention.

Il a été envisagé deux titres de Géomètres à savoir :

Le Géomètre de niveau A₂ de l'enseignement secondaire et professionnel (Ecole national du Cadastre) et le titre de Géomètre de niveau supérieur.

C'est l'institut supérieur des Géomètres experts immobiliers **ISGE** en sigle, qui en 1970 fut fusionné avec l'institut du bâtiment et l'institut d'architecture pour former l'Institut du bâtiment et des travaux publics, **IBTP** en sigle.



RESCENTE REHABILITATION DE L'IBTP KINSHASA R. D. CONGO

Nous pouvons relever que le cursus suivi par l'IGT passe par la préparatoire, et un cycle de trois ans qui forme le technicien supérieur.

Après deux ans de vie professionnelle, le technicien peut revenir pendant deux ans pour obtenir le diplôme d'Ingénieur.

Pendant les quarts premières années le candidat est formé comme un homme de terrain pour la matérialisation des projets de lotissement, route, assainissement et de topographie.



PRATIQUE PROFESSIONNEL DES ETUDIANTS

Au second cycle la vision est orientée vers la cartographie, la photogrammétrie, la géodésie, les expertises foncières et immobilières.

Quant à l'Ecole nationale du cadastre et des titres immobiliers(ENACTI), elle fut créée par la même ordonnance du 13 mai 1963 pour assurer la formation et la mise à niveau des techniciens du cadastre suivant les besoins spécifiques du département des affaires foncières.

Les Géomètres du cadastre sont revêtus de la qualité d'officier de police judiciaire (OPJ) à compétence restreinte après avoir prêtés serment.

Cette école programme et organise la formation des arpenteurs, des Géomètres du cadastre et le notaire.

Aujourd'hui, le ministère a tendance à instaurer pour cette école une formation permanente et ouverte à tous.

ROLE DE L'IGT DANS LA SOCIETE CONGOLAISE

L'Ingénieur Géomètre Topographe évolue dans plusieurs domaines dans sa vie professionnelle notamment :

- Le génie civil
 - ❖ La construction des routes, voirie, réseaux divers, ports et bâtiment ;
 - ❖ La construction et entretien de chemin de fer ;
 - ❖ Les travaux d'assainissement et d'hydraulique rurale ;
- Les expertises foncières et immobilières ;
- L'aménagement urbain et rural ;
- Le système d'informations géographiques (SIG) et la géomatique ;
- Dans l'exploitation minière.



Implantation du Pont Kiwudi à C.P.A



Contrôle et surveillance de la construction de la glissière Mataba I à KINSHASA, longueur : 1300 m

DIFFICULTES D'EXERCICE DE LA PROFESSION

Le Géomètre Congolais se trouve devant une grande difficulté dans sa vie professionnelle entre autre :

La non réglementation de la profession d'expert par le pouvoir public.

L'accès difficile à la nouvelle technologie (l'informatique, la station totale, le système GPS...)

L'ingénieur Géomètre topographe congolais à l'ère numérique utilise encore les équerres à prisme, le théodolite optico-mécanique (RDS, T2, T16...)

D'où la nécessité de l'intégration de celui-ci dans la nouvelle technologie en assurant la formation continue des enseignants et des professionnels.

J'ai dit et je vous remercie